

Ecully, le 06 janvier 2023

Information sur le contrat de liquidité

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE SEB S.A. CONTRACTE AVEC ROTHSCHILD MARTIN MAUREL – 31 DECEMBRE 2022

À compter du 1 juillet 2021 et pour une période d'un an renouvelable automatiquement, SEB S.A. a confié à ROTHSCHILD MARTIN MAUREL la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme aux dispositions du cadre juridique en vigueur, en particulier du règlement (UE) n° 596. / 2014 du Parlement européen et du Conseil européen du 16 avril 2014, du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de la décision n° 2018-01 de l'Autorité des marchés financiers du 2 juillet 2018 (la « Décision de l'AMF ») et des textes qui y sont visés.

Au titre du contrat de liquidité confié par SEB SA à ROTHSCHILD MARTIN MAUREL, à la date du 31/12/2022, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité dédié :

- 1,100 Titres
- 1 848 046,00 €

Il est rappelé qu'au 30 juin 2022, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité dédié:

- 1,100 Titres
- 1 848 046,00 €

Sur la période du 01/07/2022 au 31/12/2022 ont été exécutées :

- 0 Transactions à l'achat
- 0 Transactions à la vente

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- 0 titres et 0 euros à l'achat
- 0 titres et 0 euros à la vente

SEB S.A. ■

SEB SA - N° RCS 300 349 636 RCS LYON – capital 55 337 770 € TVA intracommunautaire : FR 12300349636
Service Actionnaires | Campus SEB | Chemin du Moulin Carron | CS 90175 - 69134 ECULLY Cedex France
T.+33 (0)4 72 18 16 01 • Fax +33 (0)4 72 18 15 98 | actionnaires@groupeseb.com - www.groupeseb.com